



UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAL D'OISE

N° Agrément W 95 3003216

SECTION POUR L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME

(Agrément préfectoral N° 160 002 du 16 décembre 2015)

Informations sur la formation PSC1

Dates et lieux des formations mise à jour le 3 janvier 2019

Dates	Lieux de formation	Horaires
Mercredi 30 janvier 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 8 places disponibles
Mercredi 6 février 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 9 places disponibles
Samedi 9 février 2019	Centre de secours de VILLIERS-LE-BEL	9h00 à 17h00 8 places disponibles
Samedi 16 février 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 8 places disponibles
Mercredi 20 février 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 10 places disponibles
Samedi 2 mars 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 10 places disponibles
Mercredi 6 mars 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 10 places disponibles
Samedi 16 mars 2019	Centre de secours d'ARGENTEUIL	9h00 à 17h00 10 places disponibles
Samedi 23 mars 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 10 places disponibles
Samedi 30 mars 2019	Centre de secours de VILLIERS-LE-BEL	9h00 à 17h00 10 places disponibles
Mercredi 3 avril 2019	Centre de secours de TAVERNY	9h00 à 17h00 10 places disponibles

Les lieux de formation peuvent être changés en fonction de la disponibilité des salles de cours

Afin d'être sûre d'avoir une place à la date choisie, merci de réserver au préalable votre place par mail avant l'envoi de votre dossier.

Modalités d'inscription

Retourner la fiche d'inscription jointe en indiquant la date retenue*.

Une photocopie d'un document d'identité.

Joindre une enveloppe format A4 affranchie au tarif normal, pour l'envoi du diplôme.

Joindre 1 règlement de **55€** par chèque ou indiquez l'adresse de facturation pour les personnes en service civique.

L'autorisation parentale pour les mineurs*.

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

UDSP95
Commission Formation
Centre de secours de Taverny
1 rue Pierre de Coubertin
95150 TAVERNY

La convocation vous sera envoyée par mail environ 7 jours avant la formation

*Fiche en bas du document

Programme de formation PSC1

Prévention et secours civiques de niveau 1

FORMATION P.S.C. 1 REFORME DU 1ER JUILLET 2012 PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

➤ **Profil du stagiaire :**

L'Unité d'enseignement « P.S.C. 1 », d'une durée de 7 heures, s'adresse à toute personne citoyenne, âgée de 10 ans au minimum, qui doit acquérir les savoirs et compétences nécessaires pour prévenir les risques et réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique.

➤ **Objectifs :**

L'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions des articles 4 et 5 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile. Ainsi, elle doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

➤ **Programme :**

Accueil et présentation de la formation des participants.

Programme découpé en huit modules :

- La protection
- L'alerte
- La victime s'étouffe
- La victime saigne abondamment
- La victime est inconsciente
- La victime ne respire pas (Arrêt cardiaque avec utilisation d'un défibrillateur automatique)
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint d'un traumatisme, Plaie, Brûlure, atteinte des os et des articulations

Evaluations et clôture de la formation.

➤ **Déroulements et intervenants :**

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mises en situations simulées.

Les formateurs sont des sapeurs-pompiers du Val d'Oise, titulaire du monitorat P.A.E. 3 ou P.A.E. 1, à jour de formation continue.

Une session est organisée pour un effectif de 10 stagiaires maximum pour un formateur.

➤ **Validation :**

A l'issue de ce stage, un certificat de compétences « P.S.C. 1 », *suivant l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007*, est délivré aux stagiaires qui ont :

Pour obtenir ce certificat, il faut :

- Avoir suivi les 7 heures de cours et participé à toutes les phases de la formation ;
- Avoir réalisé tous les gestes de premiers secours pendant les phases d'apprentissage ;
- Avoir participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).

Programme défini en fonction des textes en vigueur et validé par notre comité pédagogique composé de quatre instructeurs de secourisme et un médecin référent.

Adjudant Franck LACHAUME
Responsable de la Commission Formation
De l'Union départementale
Des Sapeurs-pompiers du Val d'Oise



**UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS
DU VAL D'OISE**

**SECTION POUR L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME
(Agrément préfectoral N° 160 002 du 16 décembre 2015)**

**FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION PSC1
POUR LES AGENTS DU SERVICE CIVIQUE**

Fiche à retourner complétée

Merci de bien vouloir écrire lisiblement afin d'éviter les erreurs sur votre diplôme

Monsieur, Madame, _____ (1)

NOM (2) (3) : prénom :

NOM d'Épouse (3) : Né(e) le (4) : / /

Lieu naissance : Numéro du département de naissance :

Adresse:.....

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : E-mail :

Téléphone mobile : Profession :

Signature du candidat,

ATTENTION CHANGEMENT DE MODALITE au 1^{er} Juillet 2017

Le coût de la formation doit est à la charge du service accueillant l'agent du service civique, une facture sera adressée par l'Union au service accueillant et ce service se fera rembourser par l'Agence de Service Civique de PARIS

***Merci d'indiquer l'adresse de facturation ci-dessous :**

Je confirme ma participation à la formation PSC1 organisée par l'Union Départementale

Date retenue :

➔ **Je joins à cette fiche : OBLIGATOIREMENT**

- **Une photocopie de ma pièce d'identité.**
- **1 enveloppe A4 timbrée à 1€ à mon adresse postale.**

Si un élément ci-dessus manque à votre dossier ou sur la fiche ,

votre inscription ne sera pas prise en compte

ATTENTION : TOUTE FORMATION ENTAMEE RESTE DUE

(1) **Nom de naissance**

(2) **Nom d'épouse**

(3) **Date de naissance : jour, mois, année en chiffre.**

***Renseignement obligatoire pour prise en compte de l'inscription**



UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU VAL D'OISE

SECTION POUR L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME
(Agrément préfectoral N° 160 002 du 16 décembre 2015)

FICHE D'INSCRIPTION A LA FORMATION PSC1

Fiche à retourner accompagnée du règlement par chèque

Merci de bien vouloir écrire lisiblement afin d'éviter les erreurs sur votre diplôme

Monsieur, Madame, (1)

NOM (2) (3) : prénom :

NOM d'Épouse (3) : Né(e) le (4) : / /

Lieu naissance : Numéro du département de naissance :

Adresse:.....

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : E-mail :

Téléphone mobile : Profession :

Signature du candidat,

Je confirme ma participation à la formation PSC1 organisée par l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Val d'Oise.

Date retenue (5) :

→ *Je joins à cette fiche :*

- *le chèque d'un montant de 55 € à l'ordre de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers du Val d'Oise.*
- *Une photocopie de ma pièce d'identité.*
- *1 enveloppe A4 timbrée à 1€ à mon adresse postale.*

ATTENTION : TOUTE FORMATION ENTAMÉE RESTE DUE

PAS DE POSSIBILITE DE PRENDRE LES REPAS SUR PLACE

- (1) **Rayer la mention inutile**
- (2) **Nom de naissance**
- (3) **Nom d'épouse**
- (4) **Date de naissance : jour, mois, année en chiffre.**
- (5) **Mettre la date retenue par rapport au calendrier du site internet UDSP95 « onglet secourisme »**



UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS
DU VAL D'OISE

SECTION POUR L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME
(Agrément préfectoral N° 160 002 du 16 décembre 2015)

PREVENTION & SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1
AUTORISATION PARENTALE

A joindre au bulletin d'inscription si le stagiaire est mineur.

Merci de compléter ce bulletin en LETTRES CAPITALES TRÈS LISIBLES.

Je soussigné(e),

- M.
 Mme

demeurant :

Adresse						
	<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					
	Code postal	Ville				

agissant en tant que représentant légal du mineur :

Nom	
Prénom	

l'autorise à suivre les cours de PREVENTION & SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1).

Signature obligatoire :

--

Date :

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--